

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 16
SOUTIEN AUX ACTEURS ECONOMIQUES SUITE AU COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire, la Ville a souhaité maintenir son soutien concret et effectif aux forces économiques du territoire les plus impactées.

En effet, l'état d'urgence sanitaire instauré au plan national a maintenu la fermeture de nombreux établissements.

Le Conseil municipal a voté le 25 septembre 2020 et le 16 décembre 2020 plusieurs séries de mesures de soutien qui se sont traduites par des exonérations de redevances à destination d'acteurs économiques variés dans le champ de compétences de la Ville, à savoir principalement les occupations du domaine public pour un montant de 468 893€ et les commerces logés dans le patrimoine de la Ville pour un montant de 32 387€.

La municipalité souhaite maintenir son soutien aux secteurs les plus fortement et durablement touchés par la crise (bars, restaurants ...) pour les périodes ci-dessous indiquées et pour un montant total de **490 114 euros**.

Les propositions sont regroupées par type de commerces. Les tableaux retracent les périodes à régulariser et les nouvelles périodes pour lesquelles le Conseil Municipal doit en valider les montants.

I- Restaurants

1 - Les restaurateurs : le Saint Pierre - Apicius – Brasserie Lecoq – Les Grandes Tables de la Comédie

Les restaurants exerçant leurs activités dans le cadre d'une occupation du domaine public assortie d'une redevance se verront exonérés pour la durée de fermeture administrative.

A- Une régularisation de **novembre à décembre 2020** est nécessaire car la date de l'annonce des fermetures n'était pas consolidée à la date du Conseil Municipal de Décembre 2020.

Type	Statut redevance	Durée d'exonération	Montant TTC

Restaurateur Brasserie Lecoq	Suspendue	Exonération de loyer de 2 mois	6 941,84€
Les Grandes Tables de la Comédie	Suspendue	Exonération de loyer de 2 mois	1 320,00 €
Restaurateur Apicius	Suspendue	Exonération de loyer de 2 mois	3 534 €
Restaurateur Le St Pierre	Suspendue	Exonération de loyer de 2 mois	4 676 €
Total			16 471,84€

soit : **16 471,84€TTC**

B – Nouvelles exonération 6 mois du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

Type	Statut redevance	Durée d'exonération	Montant TTC
Restaurateur Brasserie Lecoq	Suspendue	Exonération de loyer de 6 mois	20 825,52€
Les Grandes Tables de la Comédie	Suspendue	Exonération de loyer de 6 mois	3 960,00€
Restaurateur Apicius	Suspendue	Exonération de loyer de 6 mois	10 602,00€
Restaurateur Le St Pierre	Suspendue	Exonération de loyer de 6 mois	14 028,00€
TOTAL			49 415,52 €

soit : **49 415,52TTC**

II- Terrasses, étalages et accessoires de voirie

- Nouvelle exonération du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

Nombre de commerces	Base de facturation 2020 (non facturée)	perte de recettes exonérée estimée pour 2021 (6 mois)
1 041	419 025€	209 512,50€

soit : **209 512,50 €**

- gratuité des extensions de terrasse du 19 mai au 15 octobre évaluée à : **30 000€**

III- Kiosques de Jaude et du 11 Novembre

Compte tenu de la baisse d'activité due au confinement, les kiosques exerçant leurs activités dans le cadre d'une occupation du domaine public, assortie d'une redevance, il est proposé une exonération pour 2 mois en 2020 et 6 mois en 2021.

KIOSQUES	EXONÉRATION TTC
<p>2020</p> <p>Total pour les 3 KIOSQUES</p> <p>Régularisation de 2 mois</p> <p>Période de Novembre et décembre 2020</p>	3 286,64€
<p>2021</p> <p>Total pour les 3 KIOSQUES</p> <p>6 mois</p>	9 859,92€
Total	13 146,56€

soit : **13 146,56€**

IV - Halle Gourmande St Pierre

Les commerces non-alimentaires ont été contraints de cesser leurs activités. L'exonération prend en compte les durées de fermetures obligatoires comme suit :

Type	Statut de la redevance	reprise d'activités	Durée d'exonération	Montant TTC
Bachelet vêtement	Suspendue	19 mai 2021	1 mois	1 000,56€
Eker couture	Suspendue	19 mai 2021	1 mois	676,80 €
TOTAL				1 677,36 €

soit 1 677,36€ TTC

V - Les loyers

La Ville est également propriétaire de locaux commerciaux faisant l'objet de loyers.

A ce titre et selon la durée de fermeture de leurs activités, il est proposé une annulation des titres ou de remise gracieuse soit :

- Régularisation 2020 (oct-nov) : 24 738,11 €
- Nouvelles propositions 2021 (6 mois) : 60 207,00 €

soit de : 84 945,11€ TTC

SIREN	Adresse	Activité du tiers	Situation de l'activité pendant la crise sanitaire	Propositions				Total
				Méthode	Montant	2020	2 021	TOTAL
819661034 829258755	Centre Commercial la Gantière CLERMONT-Fd	Infirmières	en activité	Exonération du loyer pour le mois de novembre 2020	300 €	300,00 €	en activité	300,00 €
852821156	2 Place de Jaude CLERMONT-Fd	Agence de voyage	suspendue	Exonération du loyer pour le mois de novembre 2020 + loyers avril et mai 2021	1 478,11 €	1 478,00 €	2 956,00 €	4 434,00 €
417798402	3 Avenue Marx Dormoy MONTLUCON	Téléphonie	suspendue	Exonération du loyer pour le mois de novembre 2020+ loyers avril et mai 2021	1 514,18 €	1 514,00 €	3 029,00 €	4 543,00 €
508223559	10 Rue Fongivière CLERMONT-Fd	Fleuriste	suspendue	Exonération du loyer pour le mois de novembre 2020	532,00 €	532,00 €	en activité	532,00 €
851155333	4 Place Francis Ponge CLERMONT-Fd	Restaurateur	suspendue	Exonération des loyers : 2 mois et 20 jours (30 octobre 2020 au 20 janvier 2021) + 1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestres 2021	11 956,51 €	8 967,38 €	26 902,00 €	35 869,38 €
512085499	Centre Commercial CLERMONT-Fd	Pharmacie	en activité	Exonération du loyer pour le mois de novembre 2020	786,37 €	786,37 €	en activité	786,37 €
305836033	9 Bvd De Gaulle MONTROUGE	Restaurateur	suspendue	Exonération des loyers : 2 mois et 20 jours (30 octobre 2020 au 20 janvier 2021) + 1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestres 2021	6 666,67 €	5 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €
838431013	16 Rue Henri Barbusse GRENOBLE	Commerce de chaussures	cas particulier	Exonération du loyer pour le mois de novembre 2020 + avril /mai 2021	6 160,36 €	6 160,36 €	12 320,00 €	18 480,36 €
				Total	29 394,19 €	24 738,11 €	60 207,00 €	84 945,11 €

Montant de total du pack de soutien de 2021 : **490 114 €**

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver le paquet de mesures d'exonérations proposé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **24 NOV. 2021**

Pour Le Maire et par délégation :

L'Adjointe,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned over the text 'L'Adjointe,'.

Marion CANALES